

15 octobre 2015; 10:07

Original: anglais

**PROPOSITION D'UNIFICATION DE L'ENSEMBLE DES EXIGENCES EN MATIÈRE DE
DÉCLARATION DE DONNÉES SCIENTIFIQUES**

Le Secrétariat avait présenté ce document à la Commission en 2014. Même si l'utilité de cette proposition avait fait l'objet d'un consensus général, plusieurs CPC avaient indiqué qu'elles auraient besoin de davantage de temps pour étudier toutes ses implications et il avait été convenu que cette question serait réexaminée en 2015.

Le Sous-comité des statistiques, lors de sa réunion de 2014, a convenu que la soumission régulière des données de tâche I et de tâche II était suffisante pour remplir les exigences en matière de déclaration détaillées ci-dessous. Si la Commission donne son accord, cette définition sera incluse dans la demande annuelle de données scientifiques et les CPC ne seront pas tenues de présenter des soumissions séparées. La liste des exigences en matière de déclaration de données scientifiques sera réduite en conséquence.

**Liste des exigences en matière de données statistiques de l'ICCAT déjà incluses dans la
demande régulière de statistiques de tâche I et de tâche II**

	Exigence	Références		Formulaire	Notes
S8	Prises des pêcheries sportives et récréatives de la Méditerranée (tous les thonidés et espèces apparentées)	Rec. 04-12	para 3	À inclure dans les données de tâche I et tâche II	Redondant
S9	Données spécifiques visant à déterminer de manière séparée l'ampleur des pêcheries récréatives de chaque espèce	Rés. 99-07	para 1	À inclure dans les données de tâche I et tâche II	Redondant
S14	Données de la pêche sportive et récréative	Rec. 12-03	paras 35 et 39/ paras 36 et 40	Formulaires comme dans le cas des données de tâche I	Redondant
S19	Déclarer la mortalité par pêche de tous les thons rouges de l'Ouest, rejets morts y compris	Rec. 12-02	para 20	À inclure dans les données de tâche I et tâche II	Redondant
S20	Informations sur les thons rouges saisis provenant de prises accessoires non autorisées	Rec. 12-03	para 32	À inclure dans les données de tâche I	Redondant
S26	Meilleures données disponibles sur l'espadon, y compris les données par sexe, les rejets et les statistiques d'effort	Rec. 11-02	para 9	Formulaires de tâche I et de tâche II	Redondant
S29	Les CPC doivent soumettre des données de Tâche I et de Tâche II sur les requins en incluant les données historiques disponibles	Rec. 04-10	para 1	À inclure dans les données de tâche I et tâche II	Redondant

15 octobre 2015; 10:07

S30	Données de Tâche I et Tâche II sur les renards de mer, comprenant les rejets et les remises à l'eau	Rec. 09-07	para 4	À inclure dans les données de tâche I et tâche II	Redondant
S31	Les CPC devront consigner, par le biais de leurs programmes d'observateurs, le nombre de rejets et de remises à l'eau de requins soyeux en indiquant l'état (mort ou vivant) et le déclarer à l'ICCAT.	Rec. 11-08	para 3	À inclure dans les données de tâche I et tâche II	Redondant
S33	Données de Tâche I et Tâche II sur le requin soyeux capturé et destiné à la consommation locale	Rec. 11-08	para 4	À inclure dans les données de tâche I et tâche II	Redondant
S34	Données de Tâche I et Tâche II sur le requin-marteau capturé et destiné à la consommation locale	Rec. 10-08	para 3	À inclure dans les données de tâche I et tâche II	Redondant
S35	Nombre de rejets et de remises à l'eau de requins-marteau en indiquant l'état (mort ou vivant)	Rec. 10-08	para 4	À inclure dans les données de tâche I et tâche II	Redondant
S36	Nombre de rejets et de remises à l'eau de requins océaniques en indiquant l'état (mort ou vivant)	Rec. 10-07	para 2	À inclure dans les données de tâche I et tâche II	Redondant
S40	Les CPC devront déclarer les données sur les prises accessoires et les rejets	Rec. 11-10	para 1 (d)	Données sur les rejets à déclarer dans les formulaires de données de tâche I / tâche II. Prises accessoires à déterminer	Redondant